

COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUN 2021

Le jeudi 10 juin deux mille vingt et un à 9H30, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance régulièrement convoqué, s'est réuni à Mallemort sous la présidence de **Monsieur Yves WIGT en formation GEMAPI**.
Le Président en tant que représentant d'une intercommunalité dispose d'une voix.

FORMATION GEMAPI		
Nombre de membres		
Inscrits	Présents et représentés	Votants
84	29+14	43
Quorum		43
Total des voix (P32+R17)		49
Majorité absolue		25

ETAIENT PRESENTS :

26 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- M.** Guy ALBRAND, délégué de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
Mme. Marie-Laurence ANZALONE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
MM. Félix BOREL, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
 Yvan BOURELLY, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
 Roland CARLIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
 Christian CHIAPPELLA, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
- Mme** Elisabeth CLAUZIER, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance
MM. Louis-Pierre FABRE, délégué de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence
 David FOURNIER, délégué de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
- Mme.** Sylvie GREGOIRE, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM. Patrick HEYRIES, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
 Philippe IZOARD, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
 Gérard JUSTINESY, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
 Olivier LEDEY, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
 Gilles MEGIS, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
 Juan MORENO, délégué de la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch
 Jacques NATTA, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
- Mme.** Isabelle PORTEFAIX, déléguée de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon
MM. François PREVOST, délégué de la Communauté de Communes Pays de Forcalquier Montagne de Lure
 Jean-Louis ROBERT, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon
 André ROUSSET, délégué de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
 Alain ROUX, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération
- Mme.** Mireille SUEUR, déléguée de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse
MM. Nicolas TRABUC, délégué de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération
 Pierre-Yves VADOT, délégué de la Communauté de Communes Jabron Lure Vançon Durance
 Yves WIGT, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence

3 représentants des départements disposant de 2 voix chacun :

- Mme. | **Hélène GENTE-CEAGLIO**, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône
 MM. | **Serge SARDELLA**, délégué du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute-Provence
 Mme. | **Noëlle TRINQUIER**, déléguée du Conseil Départemental de Vaucluse

ETAIENT REPRESENTES :11 représentants des intercommunalités adhérentes disposant d'une voix chacun :

- Mme. | **Sylvie BELMONTE**, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Olivier LEDEY
 MM. | **Jean-Marc BRABANT**, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jacques NATTA
Jean-Louis BROCHIER, délégué de la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance par Gérard JUSTINESY
Claude CHEILAN, délégué de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon Agglomération par Gilles MEGIS
 Mmes. | **Martine CESARI**, déléguée de la Métropole Aix Marseille Provence par David FOURNIER
Natacha ESMIEU, déléguée de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance par Elisabeth CLAUZIER
 MM. | **Jacques FORTOUL**, délégué de la Communauté de Communes Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon par Patrick HEYRIES
Roger PELLENC, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Yves WIGT
Jean-Pierre SERRUS, délégué de la Métropole Aix Marseille Provence par Pierre-Yves VADOT
Robert TCHOBDRENOVITCH, délégué de la Communauté territoriale Sud Luberon par Jean-Louis
 Mme. | **ROBERT**
Nathalie VANNI, déléguée de la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération par Juan MORENO

3 représentants des départements disposant de 2 voix :

- M. | **Robert GAY**, délégué du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence Vaucluse par Serge SARDELLA
 Mme. | **Patricia SAEZ**, déléguée du Conseil Départemental des Bouches du Rhône par Hélène GENTE-CEAGLIO
 M. | **Didier REAULT**, délégué du Conseil Départemental des Bouches du Rhône PAR Noëlle TRINQUIER

ASSISTAIENT EGALEMENT A CETTE REUNION :

- Mme | **Véronique BOUTEILLE**, SMAVD
 M. | **Gilles BRIERE**, Conseil Départemental de Vaucluse
 Mme. | **Frédéric COUTAZ**, SMAVD
 MM. | **Odilon DESMOULINS**, SMAVD
Christian DODDOLI, SMAVD
Roland GIRAUD, Commune de Villeneuve
Julien GOBERT, SMAVD
Bertrand JACOPIN, SMAVD
 Mmes. | **Margaux KNISPEL**, Métropole Aix Marseille Provence
Béatrice MAYEN, Région sud
 MM. | **Etienne MASSE**, SMAVD
Patrick MATHIEU, Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence
Olivier NALBONE, Région sud
Jean-Christophe SIMON, Commune du Poët

Délibération n° 2021-36
Formation GEMAPI

REUNION DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 10 JUIN 2021

Convention délégation Terre de Provence/SMAVD Augmentation budget entretiens et mise en place d'une provision pour travaux d'urgence

La Communauté d'Agglomération Terre de Provence est compétente en matière de GEMAPI sur la partie de son territoire inclus dans le bassin versant de la Durance. Elle a confié fin 2018 au SMAVD par délégation l'exercice de certaines de ses compétences.

La Communauté d'Agglomération Terre de Provence et le SMAVD souhaitent aujourd'hui passer un avenant à cette convention suite aux constats des premières années de gestion.

Le budget annuel d'entretien estimé en première approche à 25 000 € HT pour les 10,5 km d'ouvrages est systématiquement atteint voire dépassé depuis la mise en œuvre de la délégation. Le système d'endiguement est en effet soumis à de nombreuses pressions et dégradations liées aux usages aux abords des digues. Des réparations sont ainsi nécessaires chaque année. Après accord de la Communauté et en parallèle d'une réflexion sur la gestion des barrières (nécessitant les réparations les plus onéreuses), il est proposé de porter le budget annuel alloué à l'entretien et aux petites réparations à 40 000 € HT de manière à permettre la réparation rapide des désordres après diagnostic et éviter des dégradations plus importantes des ouvrages, notamment dans leur fonction de protection des biens et des personnes contre les crues.

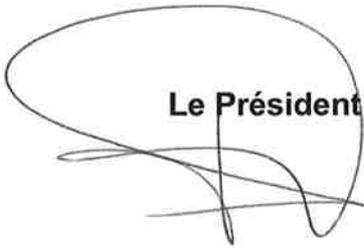
En outre, les conséquences des crues de fin 2019 ont montré que des interventions lourdes et non prévisibles peuvent être rendues nécessaires pour assurer la fiabilité des ouvrages de protection, notamment lorsque ceux-ci sont très proches du lit vif. Certaines interventions pourraient même être nécessaires en extrême urgence pendant ou juste après les crues. De son côté, le SMAVD dispose de trésorerie pour mobiliser des fonds de manière relativement substantielle. Toutefois, l'engagement effectif des dépenses nécessite l'approbation de la Communauté. Afin de permettre à la Communauté de prendre ses décisions sans difficulté excessives et dans un cadre budgétaire annuel maîtrisé, il est proposé de prévoir la mise en place d'une provision financière permanente de 100 000 € HT. Ce dispositif permettra, après décision conjointe de la Communauté et du SMAVD, de mettre en œuvre les premières actions lourdes de sauvegarde après sinistre.

Ces modifications apportées à la convention de délégation entre le SMAVD et la Communauté d'Agglomération Terre de Provence sont à formaliser dans un avenant à la convention.

*Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité :*

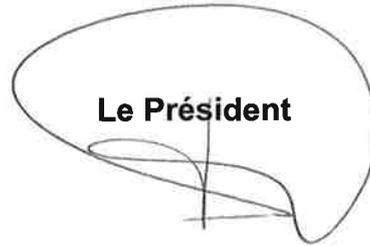
- **APPROUVE** l'augmentation du budget annuel d'entretien et petites réparations porté à 40 000 euros ;
- **APPROUVE** le montant de la provision permanente annuelle pour risques et travaux d'urgence après sinistre fixée à 100 000 euros HT ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant à la convention de délégation initiale signée avec Terre de Provence et toute autre pièce à intervenir dans ce cadre.

CERTIFIE EXECUTOIRE, LE 16 JUIN 2021



Le Président

Yves WIGT



Le Président

Yves WIGT

Avenant N° 3 à la Convention de délégation de compétence

ENTRE :

La communauté d'agglomération Terre-de-Provence, représentée par sa Présidente Corinne CHABAUD, dûment habilitée par délibération du xxxxxxxx, ci-après désignée « la Communauté »

ET :

Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de la Durance représenté par son président, Monsieur Yves WIGT, dûment autorisé par délibération du xxxxxxxxxxxx, ci-après désigné « le syndicat »

OBJET DU PRESENT AVENANT :

La Communauté a confié au syndicat par délégation l'exercice de certaines de ses compétences en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations afin de permettre d'inscrire l'exercice de ces compétences sur son territoire dans le cadre d'une gestion intégrée du bassin versant. Les modifications suivantes sont apportées à la convention liant La Communauté et le Syndicat.

ARTICLE 1^{ER} : AUGMENTATION DU BUDGET ANNUEL POUR L'ENTRETIEN ET LA REALISATION DES PETITES REPARATIONS SUR LES OUVRAGES DELEGUES

Le budget prévu dans la convention de délégation à l'article 4.1 était de 25 000 €HT pour réaliser l'entretien et les petites réparations sur les ouvrages délégués. Il est convenu que le budget annuel prévu par Terre de Provence est porté à 40 000 €HT pour permettre de disposer de davantage de latitude pour procéder aux petites réparations qui peuvent être nécessaires sur les ouvrages.

ARTICLE 2 : MISE EN PLACE D'UN FONDS ANNUEL POUR TRAVAUX D'URGENCE

La convention de délégation ne prévoyait pas de budget dédié pour la réalisation de travaux importants en urgence. La Communauté prévoit désormais de manière permanente un fonds de 100 000 €HT pour faciliter le paiement des premières dépenses qui s'avèreraient nécessaires pour la réalisation de travaux d'urgence.

Les autres clauses de la convention non-objet du présent avenant demeurent inchangées.

Fait à Mallemort le

**Pour l'intercommunalité TERRE DE
PROVENCE
La Présidente**

**Pour le SMAVD – EPTB de la Durance
Le Président**

Corinne CHABAUD

Yves WIGT